

De: "Thierry Lecaulle" <lecaullet33@yahoo.com>

À: "urba@mairie-cestas.fr urba@mairie-cestas.fr" <urba@mairie-cestas.fr>

Cc: gazinetcestrasavenir@gmail.com

Envoyé: Vendredi 14 Juillet 2023 16:10:39

Objet: Enquête publique Lartigue

T Lecaulle
Cestas

Monsieur,

Suite à la lecture de ce projet d'aménagement de ces 2 lotissements séparés d'une cinquantaine mètres, je me suis posé plusieurs questions.

L'impact écologique, physique et sur la santé de l'installation de 350 maisons peut varier en fonction de plusieurs facteurs, notamment l'emplacement, les pratiques de construction et les infrastructures environnantes. Cependant, ce projet peut nous donner un aperçu général des impacts potentiels anticipés :

- **Impact écologique** : L'installation de 350 maisons peut entraîner une perte d'espaces naturels si elles sont construites sur des terres autrefois sauvages ou agricoles. Cela peut entraîner la fragmentation de l'habitat, la destruction de la faune et la réduction de la biodiversité. De plus, la construction des maisons nécessite souvent des matériaux comme le bois, le béton et l'acier, ce qui peut entraîner une consommation de ressources naturelles et une production de déchets.

C'est bien ce qui est annoncé sur l'ensemble des documents.

Obligation de compenser - on pourrait penser que la compensation permettra le retour à l'état sauvage de parcelles artificialisées ou voire en friche. En fait il n'en ait rien, on voit que c'est une parcelle boisée qui est sauvegardée. En passant cette parcelle ayant utilisée ses droits de défiscalisation dans le cadre d'héritage elle était déjà protégée. Pour le reste c'est compenser par de l'argent car impossible. Je trouve dommage que une compensation soit aussi ridicule !

Production de pollution - Que ce soit le suivi des travaux, l'utilisation de produits, l'utilisation d'engins, le traitement des eaux de rejets, il y a une anticipation des risques de pollutions. En revanche le promoteur ne présente que les aspects d'aménagement pour les terrains à bâtir. Je ne comprends pas il me semblait que le projet Lartigue permettait à rattraper notre retard en logements sociaux. De plus afin de limiter la pollution de production, y-a t-il un cahier des charges obligeant à l'utilisation en priorité de produits issus du recyclage ?

- **Impact physique** : La construction de 350 maisons nécessite l'aménagement d'infrastructures telles que les routes, les réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement. Cela peut entraîner la déforestation, la destruction des sols et des paysages, ainsi que des modifications du drainage des eaux pluviales. De plus, la densité de population accrue due à l'installation de ces maisons peut entraîner une pression supplémentaire sur les infrastructures existantes, telles que les routes et les systèmes de transport en commun.

Je ne comprends pas que les macro lots ou doivent se situer les logements sociaux ne sont pas aménagés. Il semble que les calculs et les infrastructures ne prennent pas forcément en comptes l'installation de plus des 2/3 des futures habitations. Je suis étonné que les chiffres utilisés pour faire des calculs et anticiper la pression de ces habitations supplémentaires soient datés.

L'ensemble des données utilisées pour prouver que cela soit possible sont :

Pour l'eau 2014 c'est à dire des chiffres de 9 ans dépassés

Pour les voitures 2018 c'est à dire des chiffres de 5 ans dépassés.

Pour la pluie les trente dernières années, avec une station météo comme référentielle à Mérignac, alors qu'il y en a une à Pierroton (Cestas)

Au niveau des déplacements doux il est annoncé une piste cyclable inexistante entre le cimetière et Gazinet centre

Au niveau ferroviaire il n'est pas précisé que les trains aux heures de pointes sont saturés

- **Impact sur la santé** : L'installation de 350 maisons peut avoir des impacts sur la santé humaine. La proximité accrue entre les habitations peut augmenter le risque de propagation des maladies transmissibles. De plus, si les maisons sont construites près de sources de pollution telles que les autoroutes ou les industries, les résidents peuvent être exposés à des niveaux élevés de pollution de l'air, ce qui peut entraîner des problèmes respiratoires et d'autres problèmes de santé.

L'avenue Salvadore Aliende, aux heures de pointes matin et soir, est embouteillée. Cela rajoute donc de la pollution sur le site lorsque les véhicules sont à l'arrêt. Il y a un point très important, un très gros collège de 800 élèves est situé au niveau d'un rond point avec une cours le long de l'avenue Salvadore Aliende. Là dessus ce quartier va ajouter plus de 400 voitures qui emprunterons logiquement cet axe aux heures de pointe.

On vient d'enlever 14,5 ha de capacité d'absorption de carbone, on rajoute plus de 400 voitures rejetant du CO2 et des microparticules, et il n'y a rien de proposé pour fluidifier le trafic et absorber le carbone.

La santé devrait être une priorité, le nombre de médecin et paramédicaux est saturé. Il n'y a rien de prévu pour pouvoir absorber 350 familles supplémentaires. Il y a rupture de l'égalité de traitement de soin.

Il convient de noter que ces impacts peuvent être atténués par des pratiques de construction durables, telles que l'utilisation de matériaux écologiques, la mise en œuvre de mesures de conservation de l'eau et de l'énergie, ainsi que la planification adéquate des infrastructures pour minimiser les effets négatifs sur l'environnement et la santé. Ce qui est littéralement prévu et écrit sur le projet. En revanche comme cela concerne uniquement les terrains à bâtir je ne pense pas que cela suffise.

Comme nous n'avons pas pu échanger avec le promoteur sur le projet,

Comme on ne compense pas,

Comme ce projet ne présente rien sur les logements sociaux,

Comme les chiffres de calculs sont trop dépassés,

Comme la santé des habitants de Gazinet n'est pas préservée,

Comme la capacité d'accueil de Gazinet n'a pas été anticipée,

Je m'oppose à ce projet tel qu'il est proposé.

Je vous remercie de prendre mon avis en compte, cordialement

T Lecaille